

Aperçu du fonds — Fonds distincts MPPM

## Fonds distinct Mandat privé croissance mondiale Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2026

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 60

Rotation du portefeuille: --

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	2,60	2,33	10,0000	10
MPPM 75/75 Frais modérés	100 000	2,60	2,33	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	100 000	3,27	2,94	10,0000	10
MPPM 75/100 Frais modérés	100 000	3,27	2,94	10,0000	10

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP), reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

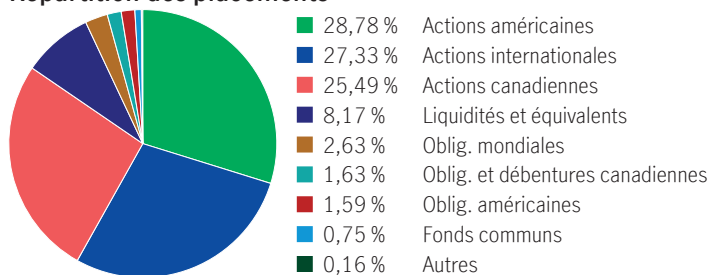
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Fidelity croissance mondiale. Les fonds commun sous-jacents investissent principalement dans d'autres fonds sous-jacent, y compris les fonds Fidelity et des FNB. Il présente une répartition neutre de 85 % en titres de capitaux propres et 15 % en titres à revenu fixe, avec une variation possible de +/- 15 %.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique	12,18 %
Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales	9,73 %
Fonds Fidelity discipline actions Canada	9,44 %
Fonds Fidelity marchés émergents	8,05 %
Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs	6,28 %
Fonds Fidelity Potentiel Canada	4,73 %
Fonds Fidelity de base multi-actifs à grande capitalisation canadienne	4,39 %
Fiducie Fidelity actions internationales	4,39 %
Fonds Fidelity toutes capitalisations Amérique	4,18 %
Fonds Fidelity Expansion Canada	3,98 %
<b>Total</b>	<b>67,35 %</b>

Total des placements : 31

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe mondiaux, veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds et peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds lorsque le contrat est assorti de l'option MPPM 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient eux aussi en fonction de cette option.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne										
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>										
Frais modérés *	<p><b>Retrait dans les délais suivants :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>3,00</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	3,00	moins de 2 ans après la souscription	3,00	moins de 3 ans après la souscription	3,00	plus de 3 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul>
	%											
moins de 1 an après la souscription	3,00											
moins de 2 ans après la souscription	3,00											
moins de 3 ans après la souscription	3,00											
plus de 3 ans après la souscription	0,00											
Sans frais	Vous ne payez rien.	<p>Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.</p>										

\* L'option de **frais modérés** ne permet plus les nouveaux dépôts, les dépôts subséquents, les nouveaux prélèvements automatiques (PAC), les PAC existants ni les virements à partir d'autres options de frais. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants dans cette option de frais demeureront investis, et le barème de frais existant s'appliquera à tout retrait.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
MPPM 75/75 Frais d'entrée/Sans frais	2,60	2,33
MPPM 75/75 Frais modérés	2,60	2,33
MPPM 75/100 Frais d'entrée/Sans frais	3,27	2,94
MPPM 75/100 Frais modérés	3,27	2,94

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements. Le Fonds vise une croissance du capital. Il investit principalement dans des fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels

### Catégorie F et Frais pour services professionnels

Cette section présente les renseignements propres aux options de frais Catégorie F et Frais pour services professionnels (FSP) de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. L'option FSP est uniquement offerte par l'entremise de distributeurs approuvés.

Catégorie F - Ce que vous payez	Frais pour services professionnels (FSP) - Ce que vous payez
<ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.</li><li>Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des frais sont négociés entre le client et le conseiller, et ne peuvent excéder 1,25 % annuellement, avant l'application des taxes. Si aucuns frais ne sont précisés dans le formulaire, des frais par défaut de 0 % sont appliqués.</li><li>Les frais et les taxes applicables sont recueillis au moyen du rachat d'unités des fonds avec FSP correspondants sur une base mensuelle.</li><li>Ces frais sont exigés en sus du RFG.</li></ul>

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
MPPM 75/75 Catégorie F/FSP	100 000	1,50	1,33	10,0000	10
MPPM 75/100 Catégorie F/FSP	100 000	2,17	1,94	10,0000	10

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec